

INFOLETTRE

07/06/21

Bonjour,

Nous désirons attirer votre attention sur deux pétitions qui ont été déposées, l'une sur le site de la Chambre des communes à Ottawa et l'autre sur celui de l'Assemblée nationale à Québec. Elles portent sur la protection des retraités en cas de faillite et celle des aînés en maisons de retraite. Après en avoir pris connaissance, le comité de Promotion et défense des droits de l'APRHQ estime qu'elles méritent considération et appui de nos membres.

La 1^{re} pétition vise à appuyer le **Projet de loi C-253** intitulé *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (régimes de pension et d'assurance collective)* et a pour but de protéger les retraités, entre autres lors de faillites d'entreprises.

Bien que notre régime de retraite ne soit pas menacé, nous avons un devoir de solidarité envers ceux et celles qui seraient susceptibles de vivre des réductions de leurs rentes lors de faillites, comme cela s'est vu encore récemment. Des gens de notre famille ou de notre entourage pourraient se retrouver dans cette situation. Cette pétition est en ligne jusqu'au **2 juillet**. Pour en savoir plus :

- Présentation de l'initiative : <https://c-253.com/fr>
- Projet de loi C-253 : <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-253/premiere-lecture>
- **Pour signer, cliquez ici : [Pétition en faveur du projet de loi fédérale C-253](#)**

La 2^e pétition invite le gouvernement du Québec à impliquer les comités de résidents et de proches aidants dans **l'évaluation des résidences pour aînés (RPA)**, lors de l'obtention ou

du renouvellement du permis d'exploitation. Plusieurs d'entre nous vivent présentement en RPA ou y ont des proches et ce pourrait être le cas de plusieurs autres un jour.

Nous souhaitons que les services rendus dans ces résidences soient de qualité et conformes aux indications du permis d'exploitation. En ce sens, les comités de résidents et de proches aidants peuvent jouer un rôle significatif auprès des propriétaires de ces résidences et des autorités qui délivrent les permis.

Cette pétition est en ligne jusqu'au **25 août**. Pour en savoir plus :

[Implication des comités de résidents dans l'évaluation des résidences privées pour aînés](#)

Les modalités pour signer ces pétitions sont relativement simples et vous recevez dès l'envoi une confirmation que votre nom est sur la liste des signataires. Les liens sont aussi accessibles sur le site aprhq.qc.ca.

Pierre Cormier

Comité de défense des droits des retraités

Association provinciale des retraités d'Hydro Québec